



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 mai 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-septième session

Point 171 de l'ordre du jour

### **Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

## **Modalités de financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013**

### **Note du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. Les ressources demandées pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013 sont nécessaires pour l'exécution de son mandat. L'autorisation de dépenses demandée prévoit le déploiement de 9 141 militaires, 206 membres de la Police des Nations Unies, 962 membres d'unités de police constituées, 415 membres du personnel recrutés sur le plan international, 647 membres du personnel recrutés sur le plan national et 250 Volontaires des Nations Unies d'ici à la fin de la période de financement. La composante civile comprend 23 postes de temporaire destinés à renforcer la capacité du Siège à assurer la supervision de la nouvelle Mission et à lui fournir une assistance spécialisée.

2. La présente note contient une demande d'autorisation d'engagement de dépenses avec mise en recouvrement pour la période allant du 25 avril au 31 décembre 2013 d'un montant de 454 426 300 dollars, dont les 83 690 200 dollars déjà autorisés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour financer la MINUSMA du 25 avril au 30 juin 2013.

#### **II. Mandat et résultats attendus**

##### **Vue d'ensemble**

3. Par sa résolution 2011 (2013) du 25 avril 2013, le Conseil de sécurité a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au



Mali. Il a prié le Secrétaire général d'intégrer le Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA) à la MINUSMA, celle-ci devant assumer la responsabilité de l'exécution du mandat du Bureau, tel que défini par le Conseil dans sa résolution 2085 (2012) du 20 décembre 2012. Les tâches suivantes, notamment, devront donc être entreprises : fournir un appui à l'établissement des plans de la MISMA, à son déploiement et à ses opérations; offrir une assistance dans des domaines critiques auxquels doit s'étendre l'autorité de l'État, notamment l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité, l'action antimines, la promotion du dialogue national, la coopération régionale, la réforme du secteur de la sécurité, les droits de l'homme et le début de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration des anciens combattants; et veiller au respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. En outre, au paragraphe 1 de la résolution 2085 (2012), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer d'aider les autorités de transition maliennes à établir une feuille de route pour la transition et à organiser des élections.

4. Par ailleurs, le Conseil a décidé que l'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) serait transférée à la MINUSMA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, date à laquelle la MINUSMA commencerait à s'acquitter du mandat qui lui a été confié, aux paragraphes 16 et 17 de la résolution, pour une période initiale de 12 mois. Les tâches à accomplir seraient les suivantes : stabilisation des principales agglomérations et rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays; contribution à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition, y compris le dialogue national et le processus électoral; protection des civils et du personnel des Nations Unies; promotion et défense des droits de l'homme; soutien de l'action humanitaire; appui à la sauvegarde du patrimoine culturel; et action en faveur de la justice nationale et internationale.

5. Le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé de la situation au Mali et de l'exécution du mandat de la MINUSMA et de lui faire rapport dans les 45 jours suivant l'adoption de la résolution 2100 (2013), puis tous les trois mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Le présent rapport vise à faire le point de la situation en matière de sécurité et de la suite donnée aux questions politiques prioritaires en ce qui concerne l'exécution de la feuille de route pour la transition, à fournir des informations sur l'évolution de la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de leur protection et de leur promotion, et à faire le bilan des effectifs militaires, de la constitution des forces et du déploiement de tous les éléments constitutifs de la Mission.

6. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de stabiliser les principales agglomérations en appui aux autorités de transition maliennes, en particulier dans le nord du pays, et, dans ce contexte, écarter les menaces et prendre activement des dispositions afin d'empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones; de contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition tout en promouvant et en protégeant les droits de l'homme et de soutenir l'action humanitaire, la sauvegarde du patrimoine culturel et la justice nationale et internationale. Le mandat sera exécuté en étroite coordination avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

7. Le Chef de la Mission assumera également les fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et sera chargé de coordonner les activités de l'ONU sur le terrain. La Mission, dont le quartier général sera établi à Bamako,

mènera des opérations dans tout le pays, en maintenant une présence importante dans les principales agglomérations, notamment à Gao, Tombouctou et Kidal.

8. Le Conseil a décidé que la MINUSMA comprendrait jusqu'à 11 200 militaires, y compris des bataillons de réserve pouvant être déployés rapidement à l'intérieur du pays selon qu'il conviendra, et 1 440 membres du personnel de police. Il s'est aussi réjoui que le Secrétaire général se soit engagé, comme il ressort du paragraphe 81 de son rapport (S/2013/189), à prendre toutes les mesures possibles pour hâter le déploiement des moyens civils et militaires de manière à répondre au mieux aux attentes du Conseil et aux besoins des Maliens. Conformément à la décision du Conseil, la MINUSMA, une fois complètement déployée, devrait compter un effectif de 11 200 hommes, répartis entre des bataillons d'infanterie et des unités de soutien, notamment dans les domaines de la logistique, des transports, de l'ingénierie, des transmissions, de la police militaire, de l'aviation et des soins médicaux, en plus des 1 440 membres du personnel de police, dont 320 policiers et 1 120 membres devant être déployés dans huit unités de police constituées. Il est prévu que plus de 50 % des effectifs militaires et de police autorisés seront déployés d'ici au 1<sup>er</sup> juillet, grâce en grande partie au transfert du personnel de la MISMA.

9. Conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9 de la section VI de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale en date du 1<sup>er</sup> mai 2013, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé la demande d'autorisation d'engager, pour la période allant du 25 avril au 30 juin 2013, des dépenses d'un montant brut ne dépassant pas 83 690 200 dollars (montant net : 82 920 000 dollars) pour faire face aux besoins logistiques et humains critiques liés à la création de la MINUSMA et assumer la responsabilité de l'exécution des tâches assignées au BUNUMA. On trouvera dans l'annexe à la présente note des informations financières détaillées sur l'engagement de dépenses autorisées avec l'assentiment du Comité consultatif.

10. Le montant total des engagements autorisés pour la période allant du 25 avril au 31 décembre 2013, soit 454 426 300 dollars, qui ont été approuvés et mis en recouvrement, permettra de restituer au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix les 83 690 200 dollars engagés par le Comité consultatif pour répondre aux besoins immédiats de la MINUSMA.

### **Hypothèses budgétaires et activités d'appui**

11. Le concept d'appui à la Mission est fondé sur les principes de la stratégie globale d'appui aux missions et prévoit un large recours à des sous-traitants, aux contingents et aux États Membres pour la prestation de services, une structure d'appui légère axée sur la gestion des contrats et le partage des locaux pour les éléments civils, militaires et de police dans des camps modularisés. Afin de faciliter l'exécution de son mandat, la Mission sera déployée de manière échelonnée.

12. On s'attachera à faire fond sur les capacités existantes dans les missions des Nations Unies déployées à proximité et les lignes de ravitaillement afin de réduire l'empreinte du déploiement. À cet égard, un appui administratif et une aide logistique seront fournis en coordination avec d'autres missions, telles que l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et le Centre de services mondial à Brindisi (Italie).

13. Le présent projet de budget couvre le déploiement de 10 309 membres du personnel militaire et de police et le recrutement de 1 312 civils d'ici au 31 décembre 2013. Sur les civils recrutés durant la phase initiale, 1 289 seront affectés à des services techniques, d'appui ou de sécurité et les 23 autres au Département de l'appui aux missions, au Département de la gestion et au Département des opérations de maintien de la paix au Siège, en soutien à la Mission durant cette phase.

14. Compte tenu du climat d'insécurité qui règne sur le terrain et du manque de ressources essentielles, notamment d'eau, de logements et de matériel de survie, le personnel de la MINUSMA devra travailler et vivre dans des complexes sécurisés et intégrés et accepter des conditions de vie rudimentaires, y compris un accès limité à l'eau.

15. Le programme de construction devrait se dérouler sur trois ans, une partie importante des travaux commençant durant la période de financement initiale. La demande de financement initiale porte sur ce qui peut être accompli durant la première phase des opérations et prévoit le début de la construction du quartier général de la Mission, d'une base logistique, de trois bureaux régionaux, de 13 bases d'opérations et de 12 camps militaires pour loger les agents en tenue, ainsi que des travaux de remise en état des aérodromes desservant chacun des bureaux régionaux.

16. Outre la mise en œuvre du programme de construction, le crédit proposé pour couvrir les dépenses opérationnelles permettrait d'acquérir la première série de matériel nécessaire, à savoir 590 véhicules, 28 générateurs et 965 ordinateurs. Compte tenu du mandat de la MINUSMA et des défis à relever, notamment les risques de menaces asymétriques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, l'enclavement du pays et sa vaste étendue géographique, des moyens de transport aérien efficaces et adaptés sont nécessaires. Des ressources sont également demandées pour permettre le déploiement de 23 avions et hélicoptères durant cette période.

17. Le projet de budget a été établi sur la base de paramètres de planification clefs, associés aux circonstances sur le terrain, aux expériences acquises récemment dans le cadre d'autres missions et au besoin immédiat de ressources pour le déploiement initial de la Mission. Des plans détaillés continueront d'être élaborés au cours des prochaines semaines à mesure que le déploiement s'accélérera. Ils serviront de base pour établir le projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice 2013/14, qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

## Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues (1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013)</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>	
Observateurs militaires	–
Contingents	115 756,6
Police des Nations Unies	4 689,7
Unités de police constituées	13 414,1
<b>Total partiel</b>	<b>133 860,4</b>

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses prévues (1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013)</i>
<b>Personnel civil</b>	
Personnel recruté sur le plan international	–
Personnel recruté sur le plan national	–
Volontaires des Nations Unies	3 818,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	43 884,3
<b>Total partiel</b>	<b>47 702,6</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>	
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	58,7
Voyages	1 070,5
Installations et infrastructures	57 009,5
Transports terrestres	27 783,5
Transports aériens	51 213,9
Communications	17 861,2
Informatique	5 921,3
Santé	2 556,7
Matériel spécial	1 826,5
Fournitures, services et matériel divers	23 271,3
Projets à effet rapide	600,0
<b>Total partiel</b>	<b>189 173,1</b>
<b>Total brut</b>	<b>370 736,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 916,0
<b>Total net</b>	<b>366 820,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>370 736,1</b>

18. Les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police, d'un montant de 133,9 millions de dollars, représentent 36 % du projet de budget. Elle permettront de financer le déploiement échelonné de 10 309 agents en tenue d'ici au 31 décembre 2013. On présume que 8 100 membres du personnel seront en poste le 1<sup>er</sup> juillet 2013. La majorité des contingents actuels et du personnel de police de la MISMA devrait passer sous le commandement de la MINUSMA lors du transfert d'autorité de l'une à l'autre mission, prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

19. Les ressources demandées au titre du personnel civil, d'un montant de 47,7 millions de dollars, représentent 13 % du projet de budget. Elles permettront de recruter 1 312 civils d'ici au 31 décembre 2013. Le recrutement devant se faire de manière échelonnée, la proposition prévoit un financement pour une moyenne

mensuelle de 940 civils sur une période de six mois, compte tenu des délais de recrutement et du déploiement échelonné des postes proposés.

20. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles, soit 189,2 millions de dollars, représente 51 % du projet de budget. Sur les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles, 87,4 millions de dollars permettront d'acquérir le matériel de démarrage indispensable et l'équipement pour les installations de base et l'infrastructure nécessaire, y compris pour les transports terrestres et le matériel informatique et de communications. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures sont essentiellement destinées au programme de construction et à l'acquisition d'installations préfabriquées et de générateurs. Les ressources demandées au titre des transports terrestres doivent surtout servir à acheter des véhicules légers de transport et des véhicules blindés, ainsi que des engins de manutention et des dispositifs du génie et de l'appui au sol. Le plan pour l'acquisition de matériel informatique et de communications pour la période porte sur l'achat d'ordinateurs, d'imprimantes, de serveurs et d'appareils pour réseau local sans fil, en plus du matériel à fréquences très hautes et ultra-hautes, des tours mobiles pour le contrôle du trafic aérien et des camionnettes de télécommunication.

21. La nouvelle Mission sera tributaire des moyens de transport aérien pour desservir sa zone d'opérations étendue. S'ajoutant aux dépenses de démarrage présentées ci-dessus, un montant de 51,2 millions de dollars est prévu au titre des dépenses opérationnelles pour la location et l'exploitation d'avions et d'hélicoptères et les dépenses connexes au titre du carburant, des lubrifiants, etc. D'ici au 31 décembre 2013, la Mission prévoit de déployer 18 hélicoptères (6 commerciaux et 12 militaires – d'appui, gros porteurs et tactiques); et 5 avions (3 commerciaux et 2 militaires), un financement étant prévu pour 8 806 heures de vol.

22. Le solde de 50,6 millions de dollars inscrit à la rubrique des dépenses opérationnelles sera essentiellement utilisé pour couvrir les montants à rembourser aux pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police pour le soutien logistique autonome et les services de détection des mines et de décontamination, ainsi que pour les dépenses au titre du carburant.

## Ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Déploiement prévu au 31 décembre 2013</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>	
Contingents	9 141
Police des Nations Unies	206
Unités de police constituées	962
<b>Personnel civil</b>	
Volontaires des Nations Unies	250
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	
Personnel recruté sur le plan international	415
Personnel recruté sur le plan national	
Administrateurs recrutés sur le plan national	31
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	616

## Militaires et personnel de police

23. Sur la base du déploiement actuel et prévu du personnel en tenue, la Mission prévoit que d'ici au 31 décembre 2013, 9 141 militaires, 206 membres de la Police des Nations Unies et 962 membres d'unités de police constituées auront été déployés. Les montants demandés couvriront en moyenne 8 128 militaires, 194 membres de la Police des Nations Unies et 912 membres d'unités de police constituées sur une période de six mois. Cela représente une prévision réaliste de ce que la Mission sera en mesure de faire entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2013, qui se fonde sur un déploiement échelonné pour commencer à faire face à la gravité de la situation au Mali.

### Personnel civil (1<sup>er</sup> juillet-31 décembre 2013)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>				
MINUSMA	4	21	75	96	196	–	<b>392</b>	647	250	<b>1 289</b>
New York										
Département de l'appui aux missions (Équipe de coordination de la planification)	–	1	3	1	–	1	<b>6</b>	–	–	<b>6</b>
Département de l'appui aux missions (Divisions)	–	–	4	–	–	1	<b>5</b>	–	–	<b>5</b>
Département de la gestion (Division du financement des opérations de maintien de la paix)	–	–	1	–	–	1	<b>2</b>	–	–	<b>2</b>
Département des opérations de maintien de la paix (Équipe opérationnelle intégrée)	–	1	4	–	–	–	<b>5</b>	–	–	<b>5</b>
Département des opérations de maintien de la paix (Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité)	–	–	2	2	–	–	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>
Département des opérations de maintien de la paix (Bureau des affaires militaires)	–	–	1	–	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>New York, total partiel</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>23</b>
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>23</b>	<b>90</b>	<b>99</b>	<b>196</b>	<b>3</b>	<b>415</b>	<b>647</b>	<b>250</b>	<b>1 312</b>

24. Les besoins pour la Mission continuent de fluctuer et les postes civils proposés ont été prévus pour assurer un large éventail de tâches. Le tableau d'effectifs prévu pour la phase initiale de la Mission a été établi en tenant compte des rythmes de déploiement observés et des structures générales des missions, et expressément limité à ce qui peut être accompli en termes de déploiement durant cette période. En commençant par l'équipe principale de direction, le recrutement se poursuivra à mesure que des plans et les tâches prioritaires connexes seront définis en fonction des différentes composantes fonctionnelles et des rôles respectifs.

25. Le tableau d'effectifs civils pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013 comprendrait 1 289 postes déployés à la MINUSMA et 23 autres déployés au Siège en vue de fournir un appui essentiel et d'assurer la supervision de la Mission, faisant intervenir 415 membres du personnel recruté sur le plan international, 647 membres du personnel recruté sur le plan national et 250 Volontaires des Nations

Unies. Cela correspond à un nombre moyen de 940 civils (dont 331 recrutés sur le plan international, 442 recrutés sur le plan national et 167 Volontaires des Nations Unies) pour la période. Le recrutement du personnel civil s'effectuera de manière ouverte et transparente conformément aux dispositions réglementaires applicables de l'ONU, sur la base de listes de candidats présélectionnés.

26. La composante civile comprendra les principaux éléments techniques nécessaires pour exécuter les tâches prescrites dans les résolutions 2085 (2012) et 2100 (2013) du Conseil de sécurité, dans les domaines suivants : affaires politiques et civiles; droits de l'homme; élections; justice; système pénitentiaire; réforme du secteur de la sécurité; désarmement, démobilisation et réintégration; et information.

27. Dans ce cadre, le personnel civil devra : assister la Commission dialogue et réconciliation dans ses travaux; apporter un appui consultatif et technique pour la conception et l'organisation de dialogues; aider à définir les modalités d'application du programme initial de démobilisation, de désarmement et de réintégration; fournir une assistance technique et contribuer à créer les conditions politiques et de sécurité propices à la tenue d'élections; aider à remettre sur pied les institutions judiciaires et pénitentiaires dans des régions du nord qui ont été libérées des groupes armés; contribuer à la réforme du secteur de la sécurité grâce à la mise au point de moyens d'intervention, de gouvernance et de contrôle appropriés; veiller au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire; et mener à bien une réforme d'ensemble, y compris en réalisant une cartographie du secteur de la sécurité malien.

28. Tout en tenant compte des problèmes intrinsèques qui se posent pour ce qui est de fournir un appui au personnel en tenue dans les conditions actuelles, notamment dans le nord du pays, le dispositif d'appui à la Mission reflète les principes de la stratégie globale d'appui aux missions et prévoit de faire fond sur les capacités existantes en vue d'obtenir des gains d'efficacité et de réduire les nouveaux besoins en matière d'appui. Les services d'appui administratif et une assistance en matière de coordination logistique seront fournis par les autres missions déployées dans la région.

29. Jusqu'au 31 décembre 2013, l'élément d'appui de la Mission mènera un large éventail d'activités et fournira notamment un appui administratif, logistique et technique aux contingents, au personnel de la police civile et au personnel des bureaux organiques de la MINUSMA, facilitant ainsi la mise en œuvre du mandat de la Mission.

30. Dans ce cadre, plusieurs activités seront menées : mise en place de l'infrastructure de la mission et activités d'achat connexes; élaboration des arrangements nécessaires en matière de sécurité et d'appui; recrutement de 1 312 civils; fourniture d'un appui direct au personnel en uniforme, soit 10 309 agents, dont une grande partie sera intégrée à la MINUSMA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

31. Les principales tâches administratives et logistiques porteront sur les domaines suivants : gestion de l'appui à la mission, audits, gestion des contrats, ressources humaines, budget et financement, achats, logistique, ingénierie, transports aériens et terrestres, contrôle des déplacements, communications et informatique, approvisionnements, soins médicaux, gestion des biens et du matériel appartenant à l'ONU et aux contingents, et cartographie.

32. En plus des 1 289 postes civils proposés pour la Mission, 23 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international seront créés en renfort au sein du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion, au Siège, en vue de fournir un appui essentiel et d'assurer la supervision de la Mission durant sa phase initiale. On s'est certes efforcé d'incorporer des fonctions supplémentaires, mais il reste que la taille importante de la nouvelle Mission suscitera des besoins immédiats, qui mettront à rude épreuve la capacité des départements au Siège, avec leurs effectifs actuels. C'est pourquoi, il faudra allouer des ressources en vue d'étoffer les équipes dans le Bureau des opérations (Équipe opérationnelle intégrée), le Bureau des affaires militaires et le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, qui relèvent du Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que les services chargés de la logistique, du personnel, du financement et du budget, des communications et de l'informatique au sein du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion. Un groupe de la planification pour la MINUSMA sera aussi créé au Département de l'appui aux missions.

### **III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

33. **L'Assemblée générale est appelée à prendre les décisions suivantes en ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali :**

a) **Autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 454 426 300 dollars pour la période allant du 25 avril au 31 décembre 2013, comprenant le crédit de 83 690 200 dollars précédemment autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la période allant du 25 avril au 30 juin 2013;**

b) **Approuver la mise en recouvrement du montant de 83 690 200 dollars indiqué à l'alinéa a) pour la période allant du 25 avril au 30 juin 2013;**

c) **Approuver la mise en recouvrement du montant de 370 736 100 dollars, qui représente le solde du montant total indiqué plus haut à l'alinéa a), pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013.**

## Annexe

## Ressources financières pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour la période allant du 25 avril au 30 juin 2013

(En milliers de dollars des États-Unis, chiffres arrondis)

<i>Catégorie</i>	<i>25 avril-30 juin 2013</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>	
Observateurs militaires	–
Contingents	–
Police des Nations Unies	–
Unités de police constituées	–
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>
<b>Personnel civil</b>	
Personnel recruté sur le plan international	–
Personnel recruté sur le plan national	–
Volontaires des Nations Unies	395,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	8 847,6
<b>Total partiel</b>	<b>9 242,9</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>	
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	19,6
Voyages	323,3
Installations et infrastructures	30 268,4
Transports terrestres	16 772,8
Transports aériens	7 316,3
Transports maritimes ou fluviaux	–
Communications	8 855,1
Informatique	4 375,6
Santé	574,3
Matériel spécial	64,4
Fournitures, services et matériel divers	5 877,5
Projets à effet rapide	–
<b>Total partiel</b>	<b>74 447,3</b>
<b>Total brut</b>	<b>83 690,2</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	769,3

---

<i>Catégorie</i>	<i>25 avril-30 juin 2013</i>
<b>Total net</b>	<b>82 920,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>83 690,2</b>

---